

COMMUNE DE FLETRE – Séance du Conseil Municipal du 28 juillet 2016
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2016

Présents : Marie-Thérèse Ricour, Philippe Masquelier, Louis Dubruque, Stéphane Crévits, Cynthia Cocart, Sébastien Verbèke, Alexandre Meunier, Bruno Cousin.

Excusés : Didier Godderis, Evelyne Wicart, Sébastien Monsimert

Absents : Bénédicte Brioul, Laurent Wartelle, Frédéric Merlin

I – APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le procès- verbal ne fait l'objet d'aucune remarque.

Madame le Maire demande au conseil s'il accepte d'ajouter à l'ordre du jour la délibération sur le rapport de la CLECT.

Le Conseil Municipal donne son accord.

II – REGIME INDEMNITAIRE.

Le nouveau régime indemnitaire (IFSE) vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale du nouveau régime indemnitaire.

Cette indemnité est liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle.

Le Conseil Municipal donne son accord pour instituer à partir du 1^{er} novembre 2016 l'IFSE aux agents titulaires et aux agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel. Les montants annuels maxima ont été fixés à 5000€/an.

L'IFSE est exclusif, par principe, de tout autre régime indemnitaire de même nature.

III - EMPRUNT EN COURS : nouveau taux.

Madame le Maire rappelle qu'une demande d'emprunt pour les travaux de la maison au 542 , route Nationale avait été faite auprès de la Caisse des Dépôts dans le cadre des prêts Croissance Verte à Taux Zéro. Notre demande a été considérée non éligible car l'immeuble fait partie du domaine privé de la commune. Pour autant la Caisse des Dépôts nous propose un prêt à taux fixe sur ressource de la Banque Européenne d'Investissement. Au 15/07le taux était de 0,87 % sur 15 ans soit un taux inférieur de 0,47% à d'autre proposition.

Le Conseil Municipal demande à Madame le Maire de recontacter la Caisse des Dépôts pour contractualiser un emprunt.

IV – DECISION MODIFICATIVE.

Vu le Budget Primitif 2016

Vu les dépenses d'investissement :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, modifie le budget comme suit :

- Dépenses : article 2033 + 2000€
- Dépenses : Chapitre 2132 – 2000€

V- CONVENTION TRAVAUX ASSAINISSEMENT RD 933 et RD 69.

Madame le Maire expose que, pour les travaux d'investissements relatifs à la pose des réseaux d'assainissement, il convient de signer une convention avec le Département pour les dits travaux et les modalités de leurs entretiens ultérieurs.

Le Conseil Municipal donne son accord.

VI – CLECT

La Commission Locale d'Evaluation des Charges s'est réunie le 7 juillet 2016 . Son rôle est d'évaluer les transferts de compétences des communes à l'intercommunalité (et inversement) qui serviront de base à la majoration ou à la minoration des Attributions de Compensations des communes concernées par un transfert de charges.

Ce rapport a évalué les transferts des communes vers la CCFI pour les compétences suivantes :

Pôle gare : Hazebrouck

Portage de repas : Bailleul, Boeschève, Godewaersvelde, Hazebrouck, Méteren, Nieppe

Ram : Bailleul, Hazebrouck, Nieppe, Steenwerck.

Tourisme : Hazebrouck.

Voirie : Blaringhem, Hazebrouck, Wallon-Cappel

Gens du voyage : Hazebrouck.

Pour un total de 659516, 25€

Le Conseil Municipal donne son accord sur le rapport tel que présenté.

VII – DEMANDE D’AFFILIATION AU CDG 59.

Le Syndicat Mixte de l'Escaut demande son affiliation au CDG 59.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

VIII – DIVERS

PLUI :

Le 11 juillet dernier s'est tenu en Conseil Communautaire le débat concernant le PADD. En parallèle débiteront les travaux concernant le zonage, le règlement et les orientations d'aménagement. Le sujet étant très important, il est décidé d'organiser une ou plusieurs réunions consacrées à ce sujet au sein du Conseil pour ensuite transmettre nos attentes en matière :

- Habitat
- Développement Economique
- Environnement.

ECLAIRAGE PUBLIC :

L'éclairage sera rétabli pour le 15 août.